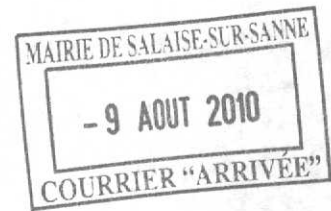


PRÉFET DE L'ISÈRE



① J. P.
C. Touchard
URBA
R.D.

Direction Départementale des Territoires

Service Prévention des Risques

Cellule Risques Majeurs

Affaire suivie par : Carole BERGER

Tél.: 04 56 59 43 67

Fax : 04 56 59 42 99

Courriel : carole.berger@isere.gouv.fr

Références : Information Acquéreur Locataire

Grenoble, le 03 AOUT 2010

Le chef du Service Prévention des
Risques
Monsieur le Maire
19 rue Avit Nicolas
38150 SALAISE SUR SANNE

Objet: IAL

Monsieur le Maire,

Conformément au décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de l'arrêté préfectoral n° 2010-02621 du 1er avril 2010 modifiant la liste des communes concernées.

Pour les communes, dont la liste suit :

Bonnefamille, Bourgoin-Jallieu, Le Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Quentin Fallavier, Salaise sur Sanne, Villefontaine

vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral relatif à votre commune en application de l'arrêté préfectoral n° 2010-02621.

L'article L 125-5 nouveau du code de l'environnement instaure deux obligations distinctes d'information envers les acquéreurs et les locataires depuis le 1^{er} juin 2006, qui sont les suivantes :

- L'obligation d'information **sur les risques** naturels et technologiques affectant le bien immobilier,
- L'obligation d'information **sur les sinistres** résultant de catastrophes naturelles ou technologiques reconnues ayant affecté en tout ou partie l'immeuble concerné.

Lors d'une vente ou location, intéressant des biens situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou technologiques prescrit ou approuvé ou dans une zone de sismicité, la transaction immobilière doit s'accompagner d'une information sur l'existence de ces risques à l'attention de l'acquéreur ou du locataire.

A cet effet, un état des risques naturels et technologiques est établi sur la base d'un imprimé disponible sur le site www.prim.net, rubrique information acquéreurs/locataires. Je tiens à souligner, que cet état est établi sous la seule responsabilité du vendeur ou du bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien. Les services communaux n'ont pas à valider les renseignements saisis sur ces fiches.

Les documents de référence sont consultables dans les mairies des communes concernées. Le non-respect de ces obligations peut entraîner l'annulation du contrat de vente ou la renégociation du prix de la transaction.

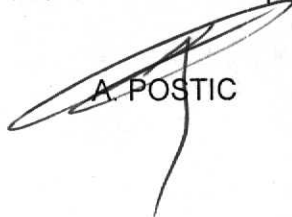
La Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau du droit des sols et de l'animation juridique – de la Préfecture ainsi que le Service de la Prévention des Risques de la Direction Départementale des territoires se tiennent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Toutes ces informations sont accessibles sur le site de la Préfecture (<http://www.isere.pref.gouv.fr>).

Par ailleurs, je vous rappelle que les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont obligatoires (cf. Loi de modernisation de la sécurité civile-Août 2004-) dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvés ou comprises dans la zone d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.). Cette obligation s'impose dans les deux années qui suivent l'approbation de ces plans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du Service
Prévention des Risques



A. POSTIC



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ISERE



ARRETE N°2010-02621

**ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LA LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR
LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement et notamment l'article L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
- VU** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié, relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2006-00083 en date du 5 janvier 2006, relatif à la liste des communes où s'applique l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2006-04429 en date du 13 juin 2006, modifiant la liste des communes ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2007-01976 en date du 8 mars 2007, modifiant la liste des communes ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2007-05746 en date du 3 juillet 2007, modifiant la liste des communes ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-01692 en date du 3 mars 2008, modifiant la liste des communes ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-07514 en date du 18 aout 2008, modifiant la liste des communes ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-03528 en date du 28 avril 2009, modifiant la liste des communes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère;

ARRETE

Article 1

La liste des communes figurant sur l'arrêté préfectoral n° 2009-03528 en date du 28 avril 2009, est modifiée selon le tableau annexé au présent arrêté. Les communes ajoutées ou dont la liste des risques est modifiée sont :

Bonnefamille -Bourgoin-Jallieu- Le Péage de Roussillon- Roussillon- Sablons- Saint Quentin Fallavier- Salaise sur Sanne- Villefontaine

Article 2

Les données sur les risques naturels et technologiques majeurs nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers seront notifiées à chacune des communes citées à l'article 1, dans le dossier d'information qui sera annexé à l'arrêté préfectoral la concernant.

Article 3

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du Code de l'environnement.

Article 4

Une copie du présent arrêté et de la liste annexée est adressée aux maires des communes intéressées et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché dans la mairie des communes citées à l'article 1 pendant un mois et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Mention de cet arrêté fera l'objet d'un avis au public dans le journal « les affiches de Grenoble et du Dauphiné ».

Il sera accessible sur le site Internet de la préfecture (<http://www.isere.pref.gouv.fr>).

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de l'équipement et les maires des communes soumises à l'obligation d'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le délai de recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou de recours contentieux devant la juridiction administrative est de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Fait à Grenoble, le - 1 AVR. 2010

Pour le Préfet, par délégation,
le directeur départemental
P/le Directeur Départemental

Le directeur départemental adjoint,


Jean-Pierre LESTOILLE

COMMUNES SOUMISES A L'OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

AMBIEN DE SAINTE-SUR-SANNE
- 9 AOUT 2010
COURRIER "ARRIVEE"

N° de commune	commune	R111-3	PPR Technologiques		PPR Multirisques		PPR Inondation		niveau de sismicité	existence arrêté cat-nat
			prescrit	approuvé	prescrit	approuvé	prescrit	approuvé		
38001	LES ABRETS								1B	x
38002	LES ADRETS	x							1B	x
38003	AGNIN				x					x
38004	L'ALBENC	x						x	1A	x
38005	ALLEMOND	x							1A	x
38006	ALLEVARD					x			1B	x
38008	AMBEL								1A	x
38012	AOSTE							x	1B	x
38013	APPRIEU								1A	x
38014	ARANDON								1A	x
38018	AUBERIVES-EN-ROYANS	x							1A	x
38020	AURIS	x							1A	x
38021	AUTRANS	x			x				1B	x
38022	LES AVENIERES							x	1A	x
38023	AVIGNONET				x			PER	1B	x
38024	BADINIERES								1A	x
38027	BARRAUX					x		x	1B	x
38028	LA BATIE-DIVISIN								1B	x
38029	LA BATIE-MONTGASCON								1B	x
38030	BEAUCROISSANT								1B	x
38031	BEAUFIN								1A	x
38033	BEAULIEU								1A	x
38036	BEAUVOIR-EN-ROYANS								1A	x
38038	BELMONT								1A	x
38039	BERNIN				x			PER	1B	x
38040	BESSE	x							1A	x
38041	BESSINS								1A	x
38042	BEVENAIS								1A	x
38043	BILIEU								1B	x
38044	BIOL								1A	x
38045	BIVIERS				x			PER	1B	x
38046	BIZONNES								1A	x
38047	BLANDIN								1B	x
38048	BONNEFAMILLE		x							
38050	LE BOUCHAGE							x	1A	x
38052	LE BOURG-D'OISANS				x				1A	x
38053	BOURGOIN-JALLIEU		x					x	1A	x
38054	BOUVESSE-QUIRIEU								1A	x
38055	BRANGUES							x	1A	x
38056	BRESSIEUX								1A	x
38057	BRESSON								1B	x
38058	BREZINS								1A	x
38059	BRIE-ET-ANGONNES								1B	x
38060	BRION								1A	x
38061	LA BUISSE							x	1B	x
38062	LA BUISSIERE							x	1B	x
38063	BURCIN								1A	x
38064	CESSIEU							x	1A	x
38065	CHABONS								1A	x
38068	CHAMPAGNIER								1B	x
38070	CHAMP-PRES-FROGES					x		x	1B	x
38071	CHAMP-SUR-DRAC						x		1B	x
38072	CHANAS					x				x
38073	CHANTELOUVE	x							1A	x
38074	CHANTESSSE								1A	x
38075	CHAPAREILLAN	x						x	1B	x
38076	LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR								1A	x
38078	LA CHAPELLE-DU-BARD					x			1B	x
38080	CHARANCIEU								1B	x
38082	CHARAVINES								1B	x

COMMUNES SOUMISES A L'OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

N° de commune	commune	R111-J	PPR Technologiques	PPR Multirisques	PPR Inondation	niveau de sismicité	existence arrêté cat-nat
38083	CHARETTE					1A	x
38084	CHARNECLES					1B	x
38086	CHASSELAY					1A	x
38087	CHASSE-SUR-RHONE				x	1B	x
38089	CHASSIGNIEU					1B	x
38090	CHATEAU-BERNARD	x				1A	x
38091	CHATEAUVILAIN					1A	x
38092	CHATELUS	x					x
38094	CHATONNAY			x		1A	x
38095	CHATTE			x		1B	x
38098	CHELIEU					1A	x
38099	CHEVRIERES					1B	x
38100	LE CHEYLAS			x	x	1B	x
38103	CHICHILIANNE	x				1B	x
38104	CHIMILIN					1B	x
38105	CHIRENS					1B	x
38106	CHOLONGE	x					x
38107	CHONAS-L'AMBALLAN					1A	x
38108	CHORANCHE	x					
38110	CHUZELLES	x				1B	x
38111	CLAIX	x		x		1A	x
38112	CLAVANS-EN-HAUT-OISANS	x				1B	x
38113	CLELLES	x				1B	x
38115	SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE	x				1B	x
38116	COGNET	x				1A	x
38117	COGNIN-LES-GORGES	x				1A	x
38118	COLOMBE					1B	x
38120	LA COMBE-DE-LANCEY			x		1B	x
38124	CORBELIN					1A	x
38125	CORDEAC	x				1B	x
38126	CORENC				x	1A	x
38127	CORNILLON-EN-TRIEVES	x				1A	x
38128	CORPS	x				1B	x
38129	CORRENCON-EN-VERCORS	x		x			x
38131	LES COTES-D'AREY			x		1A	x
38132	LES COTES-DE-CORPS	x				1B	x
38133	COUBLEVIE					1A	x
38135	COURTENAY					1A	x
38136	CRACHIER					1B	x
38137	CRAS					1A	x
38139	CREYS-MEPIEU					1B	x
38140	CROLLES				x	1A	x
38145	DIONAY					1B	x
38147	DOISSIN					1A	x
38148	DOLOMIEU					1A	x
38149	DOMARIN					1B	x
38150	DOMENE		x			1B	x
38151	ECHIROLLES					1B	x
38153	ENGINS	x		x		1A	x
38154	ENTRAIGUES	x				1B	x
38155	ENTRE-DEUX-GUIERS	x				1A	x
38156	LES EPARRES						x
38157	ESTRABLIN				x	1B	x
38158	EYBENS					1A	x
38159	EYDOCHE					1A	x
38162	FAVERGES-DE-LA-TOUR					1B	x
38163	LA FERRIERE	x				1B	x
38165	FITILIEU					1B	x
38166	LA FLACHERE					1A	x
38167	FLACHERES					1B	x
38169	FONTAINE				x		

COMMUNES SOUMISES A L'OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

N° de commune	commune	R111-3	PPR Technologiques	PPR Multirisques	PPR Inondation	niveau de sismicité	existence arrêté cat-nat
38170	FONTANIL-CORNILLON				x	1B	x
38171	LA FORTERESSE					1A	x
38173	LE FRENEY-D'OISANS	x				1A	x
38174	LA FRETTE					1A	x
38175	FROGES			x		1B	x
38176	FRONTONAS					1B	x
38177	LA GARDE	x				1A	x
38179	GIERES			x		1B	x
38181	GONCELIN			x		1B	x
38182	LE GRAND-LEMPES					1A	x
38183	GRANIEU					1B	x
38185	GRENOBLE					1B	x
38186	GRESSE-EN-VERCORS	x				1B	x
38187	LE GUA	x				1B	x
38188	HERBEYS					1B	x
38189	HEYRIEUX					x	x
38191	HUEZ	x				1A	x
38192	HURTIERES					1B	x
38193	L'ISLE-D'ABEAU					x	x
38194	IZEAUX					1B	x
38195	IZERON	x				1A	x
38200	JARRIE					x	x
38203	LAFFREY	x				1B	x
38204	LALLEY	x				1B	x
38205	LANS-EN-VERCORS			x		1B	x
38206	LAVAL	x		x		1A	x
38207	LAVALDENS	x				1A	x
38208	LAVARS	x				1A	x
38212	LIVET-ET-GAVET	x				1A	x
38213	LONGECHENAL					1A	x
38214	LUMBIN				x	1B	x
38216	MALLEVAL	x				1A	x
38217	MARCIEU	x				1B	x
38222	MASSIEU					x	x
38223	MAUBEC					1A	x
38224	MAYRES-SAVEL	x				1B	x
38225	MEAUDRE	x		x		1B	x
38226	MENS	x				1A	x
38228	MERLAS					1B	x
38229	MEYLAN				x	1A	x
38230	MEYRIE					x	x
38235	MIRIBEL-LANCHATRE	x				1B	x
38236	MIRIBEL-LES-EHELLES					1B	x
38237	MIZOEN					1A	x
38239	MOIRANS					x	x
38241	MONESTIER-D'AMBEL					1B	x
38242	MONESTIER-DE-CLERMONT	x				1A	x
38243	LE MONESTIER-DU-PERCY	x				1B	x
38245	MONTAGNE					1A	x
38246	MONTAGNIEU					1A	x
38247	MONTALIEU-VERCIEU					1A	x
38248	MONTAUD	x		x		1B	x
38249	MONTBONNOT-SI-MARTIN			x		PER	x
38250	MONTCARRA					1A	x
38252	MONTCHABOUD	x				x	x
38253	MONT-DE-LANS					1B	x
38254	MONTEYNARD	x				1A	x
38256	MONTFERRAT					1B	x
38257	MONTREVEL					1B	x
38258	MONT-SI-MARTIN	x				1B	x
38261	MORESTEL					x	x

COMMUNES SOUMISES A L'OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

N° de commune	commune	R111-3	PPR Technologiques	PPR Multirisques	PPR Inondation	niveau de sismicité	existence arrêté cat-nat
38262	MORETEL-DE-MAILLES	x				1B	x
38263	MORETTE					1B	x
38264	LA MORTE	x				1A	x
38265	LA MOTTE-D'AVEILLANS					1B	x
38266	LA MOTTE-SAINT-MARTIN					1B	x
38268	LE MOUTARET	x				1B	x
38269	LA MURE					1B	x
38270	LA MURETTE					1B	x
38271	MURIANETTE			x	x	1B	x
38272	MURINAIS					1A	x
38273	NANTES-EN-RATIER	x				1B	x
38275	NERPOL-ET-SERRES					1A	x
38276	NIVOLAS-VERMELLE			x		1A	x
38277	NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	x				1B	x
38278	NOTRE-DAME-DE-L'OSIER					1A	x
38279	NOTRE-DAME-DE-MESAGE	x			x	1B	x
38280	NOTRE-DAME-DE-VAULX	x				1B	x
38281	NOYAREY			x	x	1B	x
38283	ORIS-EN-RATTIER	x				1A	x
38285	ORNON					1A	x
38286	OULLES					1A	x
38287	OYEU					1B	x
38289	OZ	x				1A	x
38292	PALADRU					1B	x
38293	PANISSAGE					1B	x
38296	LE PASSAGE					1B	x
38297	PASSINS					1A	x
38298	LE PEAGE-DE-ROUSSILLON		x		x		x
38299	PELLAFOL	x				1A	x
38301	PERCY	x				1B	x
38302	LE PERIER	x				1A	x
38303	LA PIERRE			x	x	1B	x
38304	PIERRE-CHATEL	x				1B	x
38305	LE PIN					1B	x
38306	PINSOT	x				1B	x
38308	PLAN					1A	x
38309	POISAT					1B	x
38310	POLIENAS				x	1B	x
38312	POMMIERS-LA-PLACETTE	x				1B	x
38313	PONSONNAS	x				1B	x
38314	PONTCHARRA			x	x	1B	x
38315	LE PONT-DE-BEAUVOISIN					1B	x
38317	LE PONT-DE-CLAIX					1B	x
38318	PONT-EVEQUE			x			x
38319	PONT-EN-ROYANS	x				1A	x
38320	PORCIEU-AMBLAGNIEU					1A	x
38321	PREBOIS	x				1A	x
38322	PRESLES	x				1A	x
38323	PRESSINS					1B	x
38325	PROVEYSIEUX			x		1B	x
38326	PRUNIERES					1B	x
38328	QUAIX-EN-CHARTREUSE			x		1B	x
38329	QUET-EN-BEAUMONT					1A	x
38330	QUINCIEU					1B	x
38331	REAUMONT					1B	x
38332	RENAGE					1B	x
38333	RENCUREL	x				1A	x
38334	REVEL	x				1B	x
38337	RIVES					1B	x
38338	LA RIVIERE				x	1B	x
38341	ROCHETOIRIN				x	1A	x

COMMUNES SOUMISES A L'OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

N° de commune	commune	R111-3	PPR Technologiques	PPR Multirisques	PPR Inondation	niveau de sismicité	existence arrêté cat-nat	
38342	ROISSARD	x				1B	x	
38343	ROMAGNIEU					1B	x	
38344	ROUSSILLON		x					
38345	ROVON					1A	x	
38348	RUY				x	1A	x	
38349	SABLONS		x		x		x	
38350	Ste-AGNES			x		1B	x	
38354	St-ALBIN-DE-VAULSERRE					1B	x	
38355	St-ANDEOL	x				1B	x	
38356	St-ANDRE-EN-ROYANS	x				1A	x	
38357	St-ANDRE-LE-GAZ					1B	x	
38359	St-ANTOINE	x				1A	x	
38360	St-APPOLINARD					1A	x	
38361	SAINT-AREY					1B	x	
38362	SAINT-AUPRE	x			x	1B	x	
38364	St-BARTHELEMY-DE-SECHILIENNE	x			x	1B	x	
38366	St-BAUDILLE-ET-PIPET					1A	x	
38367	St-BERNARD			x		PER	1B	x
38368	St-BLAISE-DU-BUIS					1B	x	
38369	SAINTE-BLANDINE					1A	x	
38370	St-BONNET-DE-CHAVAGNE					1A	x	
38372	St-BUEIL					1B	x	
38373	St-CASSIEN					1B	x	
38374	SAINT-CHEF					1A	x	
38375	SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS	x				1A	x	
38376	St-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS	x				1B	x	
38377	SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR					x	1A	x
38380	St-DIDIER-DE-BIZONNES					1A	x	
38381	SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR					1A	x	
38382	SAINT-EGREVE			x		x	1B	x
38383	St-ETIENNE-DE-CROSSEY	x				x	1B	x
38384	St-ETIENNE-DE-St-GEOIRS					1A	x	
38386	St-GEOIRE-EN-VALDAINE					1B	x	
38387	St-GEOIRS					1A	x	
38388	St-GEORGES-DE-COMMIERS	x				1B	x	
38390	St-GERVAIS					x	1A	x
38391	St-GUILLAUME	x				1B	x	
38394	St-HILAIRE-DU-ROSIER					1A	x	
38395	St-HILAIRE DU TOUVET			x		1B	x	
38396	SAINT-HONORE	x				1B	x	
38397	St-ISMIER			x		x	1B	x
38398	St-JEAN-D'AVELANNE					1B	x	
38400	St-JEAN-DE-MOIRANS					x	1B	x
38401	SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN					x	1A	x
38402	St-JEAN-DE-VAULX	x				1B	x	
38403	St-JEAN-D'HERANS	x				1A	x	
38404	St-JEAN-LE-VIEUX	x				1B	x	
38405	St-JOSEPH-DE-RIVIERE	x				1B	x	
38407	St-JULIEN-DE-RATZ					1B	x	
38409	St-JUST-DE-CLAIX					1A	x	
38410	St-LATTIER					1A	x	
38412	St-LAURENT-DU-PONT	x				1B	x	
38413	St-LAURENT-EN-BEAUMONT	x				1A	x	
38414	Ste-LUCE					1A	x	
38415	SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL					x	1A	x
38416	St-MARCELLIN					1A	x	
38417	Ste-MARIE-D'ALLOIX	x		x		x	1B	x
38418	Ste-MARIE-DU-MONT	x				1B	x	
38419	St-MARTIN-DE-CLELLES	x				1B	x	
38420	St-MARTIN-DE-VAULSERRE					1B	x	
38421	St-MARTIN-D'HERES					x	1B	x

COMMUNES SOUMISES A L'OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

N° de commune	commune	R111-3	PPR Technologiques	PPR Multirisques	PPR Inondation	niveau de sismicité	existence arrêté cat-nat
38422	St-MARTIN-D'URIAGE			x		1B	x
38423	St-MARTIN-LE-VINOUX	x		x	x	1B	x
38424	St-MAURICE-EN-TRIEVES	x				1B	x
38425	St-MAURICE-L'EXIL				x		x
38426	St-MAXIMIN					1B	x
38427	St-MICHEL-DE-St-GEOIRS					1A	x
38428	St-MICHEL-EN-BEAUMONT					1A	x
38429	St-MICHEL-LES-PORTES	x				1B	x
38430	St-MURY-MONTEYMOND			x		1B	x
38431	St-NAZAIRE-LES-EYMES			x	x	1B	x
38432	St-NICOLAS-DE-MACHERIN	x			x	1B	x
38433	St-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE	x		x		1B	x
38434	SAINT-ONDRAS					1B	x
38435	St-PANCRASSE	x				1B	x
38436	St-PAUL-DE-VARCES	x				1B	x
38437	St-PAUL-D'IZEAUX					1B	x
38438	St-PAUL-LES-MONESTIER	x				1B	x
38439	St-PIERRE-D'ALLEVARD			x		1B	x
38440	St-PIERRE-DE-BRESSIEUX					1A	x
38442	St-PIERRE-DE-CHARTREUSE	x				1B	x
38443	St-PIERRE-DE-CHERENNES	x				1A	x
38444	SAINT-PIERRE-DE-MEAROZ	x				1A	x
38445	St-PIERRE-DE-MESAGE				x	1B	x
38446	St-PIERRE-D'ENTREMONT	x				1B	x
38448	St-PRIM				x		x
38449	SAINT-QUENTIN-FALLAVIER		x		x		x
38450	St-QUENTIN-SUR-ISERE	x			x	1B	x
38453	St-ROMANS					1A	x
38454	St-SAUVEUR					1A	x
38455	SAINT-SAVIN					1A	x
38456	St-SEBASTIEN	x				1A	x
38457	St-SIMEON-DE-BRESSIEUX					1A	x
38458	St-SORLIN-DE-MORESTEL					1A	x
38460	St-SULPICE-DES-RIVOIRES					1B	x
38462	SAINT-THEOFFREY					1B	x
38463	St-VERAND					1A	x
38464	SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU			x		1A	x
38465	St-VICTOR-DE-MORESTEL				x	1A	x
38466	St-VINCENT-DE-MERCUZE	x		x	x	1B	x
38467	SALAGNON					1A	x
38468	SALAISE-SUR-SANNE		x		x		x
38469	LA SALETTE-FALLAUAUX					1A	x
38470	LA SALLE-EN-BEAUMONT	x				1A	x
38471	SAPPEY-EN-CHARTREUSE			x		1B	x
38472	SARCENAS	x				1B	x
38474	SASSENAGE			x	x	1B	x
38478	SECHILIENNE	x			x	1B	x
38481	SEREZIN-DE-LA-TOUR				x	1A	x
38483	SERMERIEU					1A	x
38485	SEYSSINET-PARISSET			x		1B	x
38486	SEYSSINS			x		1B	x
38487	SEYSSUEL				x		x
38489	SIEVOZ					1A	x
38490	SILLANS					1A	x
38492	SINARD	x				1B	x
38495	LA SONE					1A	x
38496	SONNAY			x			x
38497	SOUSVILLE	x				1B	x
38498	SUCCIEU					1A	x
38499	SUSVILLE					1B	x
38500	TECHE					1A	x

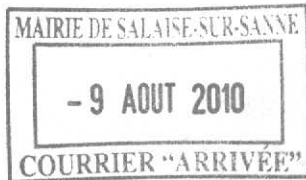
**COMMUNES SOUMISES A L'OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

N° de commune	commune	R111-3	PPR Technologiques	PPR Multirisques	PPR Inondation	niveau de sismicité	existence arrêté cat-nat	
38501	TENCIN				x	x	1B	x
38503	LA TERRASSE				x	x	1B	x
38504	THEYS	x					1B	x
38508	TORCHEFELON						1A	x
38509	LA TOUR-DU-PIN				x	x	1A	x
38511	LE TOUVET				x	x	1B	x
38513	TREFFORT	x					1B	x
38514	TREMINIS	x					1A	x
38516	LA TRONCHE			x		PER	1B	x
38517	TULLINS					x	1B	x
38518	VALBONNAIS	x					1A	x
38519	VALENCIN					x		x
38520	VALENCOGNE						1B	x
38521	LA VALETTE						1A	x
38522	VALJOUFFREY			x		PER	1A	x
38523	VARACIEUX						1A	x
38524	VARCES-ALLIERES-ET-RISSET				x		1B	x
38525	VASSELIN						1A	x
38526	VATILIEU						1B	x
38527	VAUJANY	x					1A	x
38528	VAULNAVEYS-LE-BAS						1B	x
38529	VAULNAVEYS-LE-HAUT	x					1B	x
38530	VAULX-MILIEU					x		x
38531	VELANNE						1B	x
38533	VENON	x					1B	x
38534	VENOSC						1A	x
38537	LA VERPILLIERE					x		x
38538	LE VERSOUD				x	x	1B	x
38540	VEUREY-VOROIZE				x	x	1B	x
38541	VEYRINS-THUELLIN					x	1A	x
38543	VEZERONCE-CURTIN					x	1A	x
38544	VIENNE				x	x		x
38545	VIF				x		1B	x
38546	VIGNIEU						1A	x
38547	VILLARD-BONNOT	x		x		x	1B	x
38548	VILLARD-DE-LANS	x		x			1B	x
38549	VILLARD-NOTRE-DAME	x					1A	x
38550	VILLARD-RECLUSAS	x					1A	x
38551	VILLARD-REYMOND	x					1A	x
38552	VILLARD-SAINT-CHRISTOPHE						1B	x
38553	VILLEFONTAINE		x			x		x
38559	VINAY						1A	x
38560	VIRIEU						1B	x
38562	VIZILLE	x				x	1B	x
38563	VOIRON					x	1B	x
38564	VOISSANT						1B	x
38565	VOREPPE	x		x		x	1B	x
38566	VOUREY					x	1B	x
38567	CHAMROUSSE	x					1B	x

Vu pour être annexé à
l'arrêté du 13 mai 2010
N°2010-02621
pour le Préfet
par délégation

P/ le directeur départemental
Le directeur départemental adjoint,


Jean-Pierre LESTOILLE



PREFECTURE DE L'ISERE

ARRETE N°2010-04023

ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

COMMUNE : SALAISE SUR SANNE

LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27
- VU le décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié, relatif à la prévention du risque sismique
- VU l'arrêté préfectoral n°2006-00084 du 13/02/2006 concernant la commune de Salaise sur Sanne
- VU l'arrêté préfectoral n°2009-02910 du 6 avril 2009 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques du 6 avril 2009
- VU l'arrêté préfectoral n°2010-02621 du 1er avril 2010 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère,

ARRETE

Article 1

L'arrêté préfectoral n° 2006-00084 du 13 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Salaise sur Sanne est modifié en application de l'arrêté préfectoral n°2010-02621

Le dossier communal d'information modifié est annexé au présent arrêté, il comprend :

- une fiche synthétique
- une cartographie

Article 2

Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'information est adressée au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département. Il fera l'objet d'une mention dans le journal « les Affiches de Grenoble et du Dauphiné ».

Il sera consultable sur le site Internet de la préfecture (<http://www.isere.pref.gouv.fr>).

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et le maire de Salaise sur sanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4

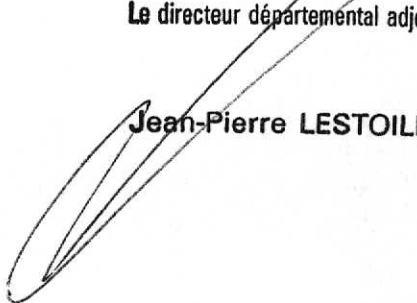
Le délai de recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou de recours contentieux devant la juridiction administrative est de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Fait à Grenoble, le

11 MAI 2010

**Pour le Préfet, par délégation,
le directeur départemental**
P/le Directeur Départemental
Le directeur départemental adjoint,

Jean-Pierre LESTOILLE



Fiche synthétique sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs

(établie en application de l'article L.125-5 du Code de l'Environnement et du décret 2005-134 du 15 février 2005 pour être annexé à l'arrêté du 11 MAI 2010 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers)

Commune : **SALAISE-SUR-SANNE (Isère)**

Pour le Préfet
par délégation

Le Directeur Départemental,
Le Directeur Départemental adjoint,





(Signature)
Jean-Pierre LESTOILLE

Risques naturels

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)*

- monorisque prescrit appliqué par anticipation approuvé en date du 22/12/2000
 multirisques prescrit appliqué par anticipation approuvé en date du

Les risques naturels suivants ont été recensés sur la commune :

	Codification PPR	Nature du risque	Caractérisation du risque
	<input checked="" type="checkbox"/> I ou i <input type="checkbox"/> C ou c <input type="checkbox"/> M ou m <input type="checkbox"/> l' ou i' <input type="checkbox"/> T ou t <input type="checkbox"/> V ou v	Inondation de plaine - Remontée de nappe - Crues des fleuves et rivières Crues rapides des rivières Zones marécageuses Inondations en pied de versant Crues des torrents et ruisseaux torrentiels Ruissellement sur versant	Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente. Affleurement sur sol saturé d'eau Vitesse généralement plus élevée qu'en inondation de plaine Zone humide présentant une végétation caractéristique Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie ferrée) Augmentation brutale du débit d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique
	<input type="checkbox"/> G ou g <input type="checkbox"/> P ou p <input type="checkbox"/> F ou f	Glissements de terrain Solifluxion - Coulées boueuses Chute de pierres et blocs Effondrement - Suffosion	Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement de matériaux plastique sur pente faible - Transport de matériaux plus ou moins fluides Chute d'éléments rocheux Évolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassement superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraines
	<input type="checkbox"/> A ou a	Avalanche	Écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux
	<input type="checkbox"/>	Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 4 niveaux d'intensité (décret du 14 mai 1991) <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1a <input type="checkbox"/> 1b <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3

Risques technologiques

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit approuvé en date du 06/04/2009

Les risques technologiques pris en compte sont: effet thermique effet surpression effet toxique

Cartographie

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :
report du zonage réglementaire du PPR inondation sur fond IGN scan 25

Arrêtés de catastrophes naturelles

Date événement	Date parution au J.O.	Risques concernés	Autres risques
10/06/2000	22/11/2000	inondations et coulées de boue	
25/10/1999	19/03/2000	inondations et coulées de boue	
22/10/1999	19/03/2000	inondations et coulées de boue	
14/10/1993	30/12/1993	inondations et coulées de boue	
05/10/1993	24/10/1993	inondations et coulées de boue	
09/10/1988	15/12/1988	inondations et coulées de boue	
30/04/1983	24/06/1983	inondations et coulées de boue	glissement de terrain
24/04/1983	26/07/1983	inondations et coulées de boue	mouvement de terrain

* toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture.

**PPRT de Roussillon, Le Péage de Roussillon, Sablons, Salaise sur Sanne.
(Adisséo, Bluestar Silicones, BM Chimie, Engrais Sud Vienne, Novapex, Rhodia Opérations, Rubis Stockage.)
Périmètre d'étude**

Le directeur départemental adjoint,
[Signature]
Jean-Pierre LESTOILLE

**INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
Communes de ROUSSILLON / PEAGE DE ROUSSILLON
/ SALAISE SUR SANNE / SABLONS**
Avertissement : seuls les plans de zonage papier des
documents approuvés ont une valeur réglementaire

